



**Mairie de Rouffange**

**2 rue du Four – 39350 ROUFFANGE**

**03 84 81 08 19 - [mairierouffange@wanadoo.fr](mailto:mairierouffange@wanadoo.fr)**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 8 SEPTEMBRE 2025**

**Présents :** Mmes, Marie-Hélène VACHET, COURTOIS Marie-Claude, CADOUX Raymonde  
MM BOILLON Jean-Yves, AUBERT David, GRIFFON Jérôme

**Absents :** Gérald GLORIEUX (procuration à David AUBERT), TISSOT Didier ,ZATTARA Mathieu, Morgane VOLTZ,  
CALLEWAERT Patricia (procuration à Marie Hélène VACHET).

### **OBJET 1 : ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DECI**

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) est constituée des points d'eau incendie, publics ou privés, susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie des sapeurs-pompiers.

Elle est une attribution de police spéciale du maire qui a ce titre doit :

- fixez par arrêté la DECI communale : analyse du risque bâtimentaire et besoins en eau du territoire.
- créez un service public qui assure ou fait assurer la gestion matérielle de la DECI : création, maintenance, entretien, signalisation, remplacement et contrôles techniques des PEI ;
- Assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des moyens en eau pour la lutte contre l'incendie au regard des risques à défendre ;
- faites procéder tous les trois ans à la maintenance et au contrôle technique des PEI ;

Pour mener à bien cette mission, le conseil retient l'entreprise ED-TECH

Voix Pour 08

Abstentions 00

Voix contre 00

### **OBJET 2 : AUTORISATION DE RESTAURATION D'UNE MARE FORESTIERE**

Madame le Maire explique qu'un projet de remise en état d'une mare forestière communale, située sur la parcelle cadastrale N° ZA 10 » Les noues », est en cours. Il s'inscrit dans le cadre du projet Ecocontribution « Mares forestières » 2023/2024 initié et porté par la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs avec le soutien de la Fédération Nationale des Chasseurs et de l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Les travaux envisagés sont les suivants : extraction des vases superficielles, reprofilage des berges, nettoyage de la végétation. Ils seront financés à hauteur de 100% par la FDC 25. Une déclaration d'existence et d'entretien du plan d'eau ont été communiqués à la DDT. Comme préalablement convenu avec la commune, ce dossier a été réalisé par la FDC 25 au nom de la commune. L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal autorise la restauration de la mare forestière concernée et approuve le financement des travaux par la FDC25.

Voix Pour 06

Abstentions 01

Voix contre 01

### **OBJET 3 : CONVENTION ALCOME**

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021. Il est chargé de la Responsabilité Elargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L.541-10-1 du code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie.

La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

Les actions prévues par ALCOME sont :

- Sensibiliser : Fourniture d'outils de communication et de sensibilisation
- Améliorer : Mise à disposition de cendriers de poche et de dispositifs de rue
- Soutenir : Soutien financier des communes *au titre du nettoiement des rues*
- Assurer : Enlèvement et prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés séparément, à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre Alcome propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoiement des voieries publiques sur la base d'un contrat type unique que le conseil municipal s'accorde à signer.

Voix Pour 08                  Abstentions 00                  Voix contre 00

### **OBJET 4 : TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL RUE DES FONTAINES-1<sup>ER</sup> ETAGE**

Madame le Maire explique que suite au départ d'un locataire d'un des logements communaux, il est nécessaire d'entreprendre certaines réfections soit parce que les équipements sont vieillissants comme le chauffage qui n'est plus aux normes, soit parce qu'il y a eu des dégradations au fil du temps (c'est le cas du revêtement de sol).

Après discussions, le conseil municipal retient 2 devis :

- Pour le chauffage, l'entreprise MACCANIN (devis 00001315) pour 4 242.54€ TTC
- Pour les revêtements de sols et la peinture, l'entreprise DEC'OR HOME (devis 2025-023) pour 5 157.00€

Voix Pour 08                  Abstentions 00                  Voix contre 00

Le Maire,  
Marie Hélène VACHET



